



HAL
open science

Licence professionnelle Techniques routières

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Techniques routières. 2012, Université de Lorraine. hceres-02027933

HAL Id: hceres-02027933

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027933>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Techniques routières

de l'Université de Lorraine

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague C

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Techniques routières

Dénomination nationale : SP3-Travaux publics

Demande n° S3LP130004864

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : L'Institut universitaire de technologie de Nancy-Brabois à Villers-lès-Nancy
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : L'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française (URSIF), par l'intermédiaire du Syndicat Professionnel de l'Industrie Routière (SPRIR) de Lorraine
- Secteur professionnel demandé : SP3-Génie civil, construction, bois

Présentation de la spécialité

La licence a ouvert en 2003, elle est portée par l'institut universitaire de technologie de Nancy-Brabois et est localisée à Villers-lès-Nancy. Elle forme des professionnels des fonctions d'encadrement de chantier dans les entreprises routières. Elle est déclinée depuis 2010 en deux parcours :

- *Bureau d'études, suivi de chantier* qui forme des cadres capables d'organiser l'exécution des travaux et en amont la mise au point de projets demandés par des maîtres d'ouvrage partenaires.
- *Technicien de laboratoire routier*, formant des agents pouvant assurer l'analyse des propriétés des matériaux et des produits développés par les entreprises dans le cadre de l'assurance qualité des ouvrages.

Les métiers visés sont ceux de chef de chantier, de conducteur de travaux, de techniciens de laboratoire routier. Elle est ouverte en formation initiale et en alternance, et compte principalement des inscrits en contrat de professionnalisation.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation répond aux besoins des professionnels des travaux routiers comme en atteste le soutien actif de l'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française et la mise en place d'un second parcours en 2010 pour satisfaire à la demande de la profession face à l'évolution du métier. L'insertion professionnelle est cependant difficile à analyser du fait des problèmes de qualité des données fournies. Les enquêtes de suivi propre pour les diplômés de 2008, 2009 et 2010 n'ont pas de réelle portée informative ayant toutes été réalisées en avril 2011 et surtout à cause de la faiblesse de leurs taux de répondants. Quant aux trois autres enquêtes fournies, elles sont difficilement comparables puisque réalisées encore à des échéances différentes après l'obtention du diplôme. De plus, au regard du nombre de répondants, une seule d'entre-elles apparaît exploitable : celle portant sur les diplômés de 2005, et 24 mois après leur sortie. Si, pour cette dernière, les résultats sont satisfaisants du fait d'un taux d'emploi élevé dans les métiers visés, les données sont trop anciennes. Par ailleurs, les tableaux attendus des enquêtes nationales à 30 mois, pourtant citées dans le dossier, ne sont pas fournis.

L'implication des professionnels dans la formation est satisfaisante : les intervenants professionnels sont de bon niveau, bien présents dans les enseignements du cœur de métier, participent activement à la définition des programmes, au suivi des stagiaires et alternants, contribuent aux évolutions de la licence. On ne dispose cependant pas de compte-rendu de réunions du conseil de perfectionnement. De plus, les partenariats avec le monde professionnel ne sont pas formalisés par la signature de conventions. Les contrats de professionnalisation sont cependant en nombre croissant et atteignent en 2010 les trois-quarts des effectifs.

Les contenus pédagogiques sont en adéquation avec les besoins de formation. Si la licence est attractive, avec un taux de pression situé entre 3,2 et 5, elle n'intègre aucun étudiant issu de L2. Des passerelles sont cependant prévues dans le nouveau contrat.

- Points forts :

- Le soutien actif de la profession.
- Les liens étroits avec les milieux professionnels et le développement de l'alternance en contrat de professionnalisation.
- La bonne prise en compte des besoins professionnels dans la pédagogie par l'instauration d'un second parcours en 2010.

- Points faibles :

- La difficulté d'évaluer réellement l'insertion professionnelle sur la base des données fournies.
- L'absence de partenariat formalisé.
- L'absence totale d'étudiants issus de L2 et le manque d'effectivité des passerelles avec les licences générales.
- L'absence de compte-rendu du conseil de perfectionnement.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de disposer d'une meilleure qualité de l'information sur l'insertion professionnelle, et en particulier d'un suivi annuel des diplômés via des enquêtes réalisées à une même échéance après l'obtention du diplôme. Sur ces bases, le conseil de perfectionnement devrait analyser régulièrement cette insertion pour prendre en compte les ajustements nécessaires et faire évoluer la formation. Il pourrait ainsi veiller à l'adéquation des effectifs de la formation aux besoins professionnels et surveiller en particulier, l'insertion en différenciant celle des diplômés des deux parcours.

Le conseil de perfectionnement devrait également chercher à remédier à l'absence totale dans la formation d'étudiants issus de L2 en rendant effectives les passerelles avec les licences générales de l'université situées en amont. Une politique de communication aux niveaux national et international pourrait compléter ces dispositifs, en consolidant la licence via la spécificité de son parcours de laboratoire routier.

Il conviendrait également de chercher à formaliser les partenariats existants avec les milieux professionnels et pour le moins signer une convention avec le SPRIR Lorraine.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)			
	2008	2009	2010
Nombre d'inscrits	27	28	32
Taux de réussite	96	93	94
Pourcentage d'inscrits venant de L2	0	0	0
Pourcentage d'inscrits venant de DUT	74	39	53
Pourcentage d'inscrits venant de BTS	19	39	38
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	26	25	16
Pourcentage d'inscrits en formation continue			
Pourcentage d'inscrits en contrat en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation)	74	75	84
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	42	42	50
ENQUETES NATIONALES	2005 24 mois	2009 6 mois	2008 18 mois
Taux de répondants à l'enquête	70	56	100
Pourcentage de diplômés en emploi (2)	97	60	67
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2)	3	20	
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2)	0	20	
ENQUETES DE SUIVI PROPRE DE LA FORMATION	2008 30 mois	2009 18 mois	2010 6mois
Taux de répondants à l'enquête	23	27	33
Pourcentage de diplômés en emploi (2)	100	86	100
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2)	0	14	0
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2)	0	0	0

(1) Données des trois dernières années (pour lesquelles on dispose du nombre d'inscrits et du taux de réussite), pourcentages arrondis à l'unité.

(2) Préciser l'année d'obtention du diplôme et combien de mois après cette obtention a été réalisée l'enquête, ceci pour chacune des trois dernières enquêtes nationales et de suivi propre. Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité.



Observations de l'établissement

EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

REPONSE DE L'ETABLISSEMENT

LE PRESIDENT



Pierre Mutzenhardt

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague C

Réponses au rapport d'évaluation de l'AERES

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

Spécialité : Techniques routières

Dénomination nationale : SP3- Travaux publics

Demande n° S3LP130004864

L'équipe pédagogique a bien pris note des commentaires et des préconisations formulés par les experts de l'AERES et apporte quelques précisions et réponses.

- Le rapport souligne en point fort un soutien actif de la profession et note les liens étroits avec les milieux professionnels mais déplore toutefois une absence de partenariat formalisé.

Ce partenariat existe, il a été établi en 1992 et renouvelé en 2005. Il est signé par le président de l'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française (USIRF) et le président du Syndicat Professionnel de l'Industrie Routière (SPRIR) de Lorraine. Il précise notamment l'objectif, le contenu et la durée de la formation à l'IUT et à l'entreprise, les modalités de l'alternance et les procédures de recrutement des étudiants. Ce protocole a été établi pour une durée indéfinie. Cette collaboration facilite ainsi l'accès des étudiants à des contrats de professionnalisation (la grande majorité des étudiants de la promotion suivent cette formation dans ce cadre) et conduit à une excellente insertion professionnelle. Ces conventions de partenariat n'ont pas été annexées au dossier original. Elles le sont à la présente lettre.

- Le rapport fait mention de la difficulté d'évaluer réellement l'insertion professionnelle sur les bases de données fournies en raison du fait qu'elles sont réalisées à des échéances différentes et du faible taux de répondants.

Comme mentionné dans le dossier, le service en charge à l'Université d'effectuer ce suivi n'a pas pu fournir ces données en temps utile... Le bilan présenté résulte alors d'une enquête plus sommaire réalisée par l'équipe pédagogique. Les enquêtes pilotées par la DGESIP fournies pour les diplômés de 2007 et 2008, à leur situation à 30 mois ne mentionnent que le taux de réponses, respectivement de 72% et 65% et le taux d'insertion à 30 mois, respectivement de 100% et de 92%. Aucun détail n'est fourni, notamment sur les emplois occupés pour chacun des diplômés.

À la fin de chaque année universitaire, avant le départ des étudiants, le responsable de la formation se renseigne auprès des étudiants sur leur « devenir proche » afin d'en faire part au conseil de perfectionnement. La très grande majorité des étudiants obtient un emploi à la sortie de la licence professionnelle, en raison notamment du nombre important de contrats de professionnalisation. Comme conseillé, une analyse de l'insertion différenciant les diplômés des deux parcours sera faite régulièrement. Elle n'a pas pu être réalisée dans le cadre de cette demande d'habilitation du fait que la première promotion à 2 parcours était encore en stage au moment de la rédaction du dossier.

- L'absence totale d'étudiants issus de L2 et le manque d'effectivité des passerelles avec les licences générales sont mentionnés comme point faible dans le dossier d'expertise.

Actuellement, il existe une faible demande de la part de L2 puisque les dossiers issus de ce type de formation ne représentent que 1% de la totalité des dossiers. Ce point devrait être amélioré dans la future offre de formation puisque l'Université de Lorraine proposera une L2 « STS SPI Mécanique » dans laquelle des UE de Génie Civil seront ouvertes en S2, S3 et S4. Les étudiants seront ainsi mieux sensibilisés aux possibilités d'accès à la voie professionnalisante.

L'existence du parcours « Technicien de Laboratoire Routier » devrait attirer également vers cette voie des étudiants d'origine plus variée comme les L2 « Physique et Chimie » ou les L2 « Sciences de la Terre et de l'Environnement ».

- Le conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée et adapter les enseignements en fonction de l'évolution des métiers de la route et des résultats des évaluations de la formation, fournies par les étudiants. C'est sur avis et recommandations de ce conseil que la LP TP Techniques Routières a évolué en deux parcours et que les programmes pédagogiques correspondant ont été élaborés. Jusqu'à présent, aucun compte-rendu « officiel » n'a été rédigé. L'équipe pédagogique a bien pris note des remarques à ce sujet.

L'équipe pédagogique souhaite exprimer son étonnement quant à la notation B obtenue pour cette licence professionnelle.

Elle souhaite rappeler que la formation "techniques routières" existe depuis près de 25 ans et qu'elle a toujours su adapter son programme pour tenir compte des évolutions des métiers de la route (exemple : création de deux parcours en 2010).

Elle bénéficie de liens très étroits avec le monde professionnel, comme en témoigne par exemple le partenariat avec l'USIRF et le SPRIR Lorraine, le nombre important de contrats de professionnalisation signés chaque année, et la participation active des professionnels aux enseignements dédiés au cœur de métier.

Cette licence est très attractive et elle permet une excellente insertion professionnelle puisque, dans la grande majorité, les étudiants sont embauchés dès la fin de leur stage de licence professionnelle.